



CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"  
CARTE DE DEPASSEMENT  
DES VALEURS LIMITES  
Ln HAUTEUR 4m  
RD



PRÉFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 62 dB(A) pour l'indicateur Ln

Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25©

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.

D911







CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"  
CARTE DE DEPASSEMENT DES VALEURS LIMITES  
Ln HAUTEUR 4m  
RD



PRÉFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

**LEGENDE**

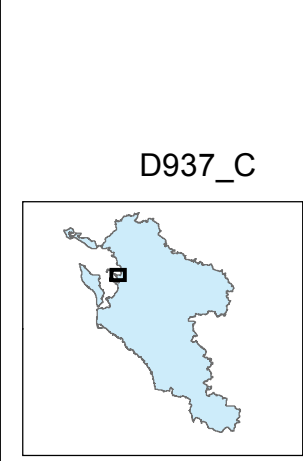
Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 62 dB(A) pour l'indicateur Ln

Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

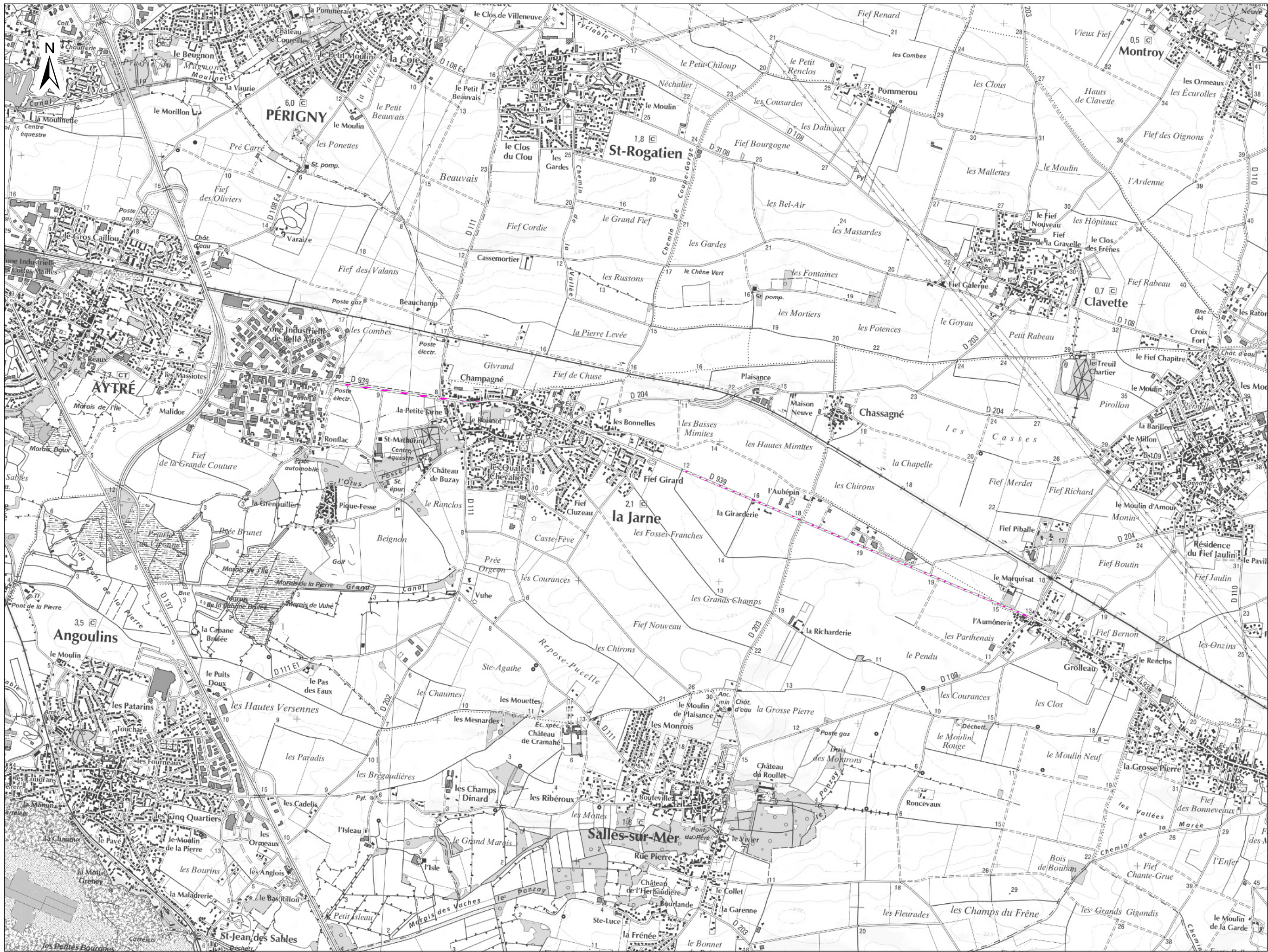
Fond de carte utilisé : SCAN 25®

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.



D937\_C





CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"  
CARTE DE DEPASSEMENT  
DES VALEURS LIMITES  
Ln HAUTEUR 4m  
RD



PRÉFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

**LEGENDE**

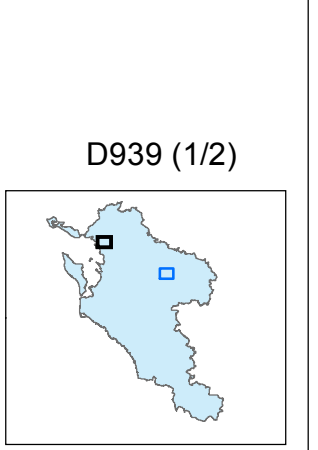
Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 62 dB(A) pour l'indicateur Ln

Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25®

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.







CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES DU RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL ET COMMUNAL DONT LE TRAFIC DEPASSE 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN POUR LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

CARTE DE "TYPE C"  
CARTE DE DEPASSEMENT DES VALEURS LIMITES  
Ln HAUTEUR 4m  
RD



PRÉFET DE LA  
CHARENTE-MARITIME

LEGENDE

Zone susceptible de contenir des bâtiments dépassant la valeur limite de 62 dB(A) pour l'indicateur Ln

Conditions météorologiques considérées pour le calcul de la propagation acoustique, exprimée en % d'occurrence favorable et quelque soit la direction :

- 25% pour la période 6h-18h
- 60% pour la période 18h-22h
- 85% pour 22h-6h

Fond de carte utilisé : SCAN 25©

Document réalisé selon les spécifications établies par la norme NF S31-130 de décembre 2008.

